

PROGRAMME ÉDUCATIF CAPS-II

COMPÉTENCES AXÉES SUR LA PARTICIPATION SOCIALE

Information à l'intention des parents

Un programme pour accompagner votre enfant vers une vie active au terme de sa formation

Le programme éducatif CAPS-II est la suite du programme éducatif CAPS-I – Compétences axées sur la participation sociale. Il s'adresse aux enseignantes et aux enseignants qui forment les élèves âgés de 16 à 21 ans présentant une déficience intellectuelle moyenne à sévère et qui entrent dans une période de transition qui les mènera vers la vie active. Il vise à préparer ces élèves à demeurer des membres actifs de la société, à avoir une participation sociale optimale qui leur permettra de s'épanouir dans leur collectivité et de réaliser leurs aspirations. Le Programme vise aussi à leur faire acquérir les habiletés et les attitudes nécessaires au développement de l'autodétermination pour faire des choix, prendre des décisions, s'ajuster, se valoriser et se fixer des objectifs réalistes.

Les élèves âgés de 16 à 21 ans ont plusieurs défis à relever pour participer à la vie en société de façon optimale. L'un de ces défis consiste à enrichir leur bagage de connaissances et de stratégies relatives à la compréhension de messages écrits, à l'utilisation des nombres ainsi qu'à la gestion du temps, de l'espace et de l'argent. Même si ces habiletés ont fait l'objet d'apprentissages dans le cadre du programme éducatif CAPS-I, elles font partie du programme éducatif CAPS-II en raison de leur importance pour les élèves âgés de 16 à 21 ans. Un autre défi que les élèves doivent affronter consiste à apprendre à utiliser davantage les outils numériques, dont les applications et interfaces créées pour répondre à leurs besoins. Le programme éducatif CAPS-II préconise de mettre en place les conditions permettant aux élèves de développer leur autonomie en ce qui concerne notamment l'utilisation du numérique pour accomplir des tâches ou pour leur plaisir.

La présente publication expose les grandes lignes du programme éducatif CAPS-II. Elle vous donne des exemples des apprentissages que fera votre enfant et vous renseigne sur le rôle de l'évaluation. Ces informations vous permettront de comprendre les changements qu'introduit le programme éducatif CAPS-II. Vous serez ainsi en mesure de collaborer avec l'école pour accompagner votre enfant vers une réussite à sa mesure.

Les grandes lignes du programme éducatif CAPS-II

Le programme éducatif CAPS-II comprend des compétences à développer, des domaines de vie et des domaines complémentaires auxquels sont associées les connaissances à acquérir. Le rôle de l'école est d'amener votre enfant à développer progressivement les compétences du programme éducatif CAPS-II en élargissant son bagage de connaissances, et d'ainsi renforcer sa participation sociale et son autodétermination.

Une formation axée sur le développement de compétences

Le programme éducatif CAPS-II vise le développement de six compétences utiles tout au long de la vie de votre enfant. Ces compétences ont pour but de lui fournir les outils essentiels lui permettant d'agir dans les différentes sphères de sa vie et de s'adapter aux situations variées du quotidien. Dans un souci de continuité, il s'agit des cinq compétences du programme éducatif CAPS-I, qui sont reformulées de manière à établir la progression souhaitée pour des élèves âgés de 16 à 21 ans. Comme les élèves en sont à la dernière étape de leur formation, il était nécessaire d'ajouter à celles-ci une sixième compétence. Cette compétence donne aux élèves l'occasion d'explorer des activités contributives¹ présentant un intérêt pour elles et pour eux, et d'éprouver leurs choix dans le monde du travail bénévole ou socioprofessionnel. Les compétences et le sens de chacune d'elles sont présentés dans le tableau ci-dessous.

COMPÉTENCE	SENS DE LA COMPÉTENCE
Communiquer	Votre enfant apprend à exprimer ses besoins et à y répondre dans les situations de la vie quotidienne, et à échanger avec les membres de la communauté dans une variété de situations, à l'oral et à l'écrit.
Exploiter l'information	Votre enfant apprend à consulter une variété de sources d'information reliées à un besoin ou à un champ d'intérêt, comme un horaire d'autobus ou son site Internet préféré, et à repérer l'information utile lui permettant d'agir ou de découvrir de nouveaux champs d'intérêt.
Interagir avec les autres	Votre enfant apprend à s'impliquer dans la vie de groupe, à participer à des activités sociales et à porter attention aux autres tout en prenant sa place. Votre enfant apprend aussi à adopter les comportements appropriés pour respecter les règles de fonctionnement des milieux fréquentés et les normes sociales.

¹ L'expression « activités contributives » fait référence à des activités de production de biens ou de services, utiles à la collectivité, dans une structure autre que familiale, sous la forme de bénévolat, d'un stage, d'un plateau de travail ou d'un emploi. Elles permettent aux personnes de s'intégrer socialement tout en développant leurs compétences et en se valorisant par le travail.

COMPÉTENCE	SENS DE LA COMPÉTENCE
Agir avec méthode	Votre enfant apprend à accomplir des tâches de complexité variée en suivant une procédure et en utilisant le matériel requis. Pendant ces activités, votre enfant développe sa capacité à mener à terme la tâche et à s'ajuster aux exigences et aux contraintes.
Agir de façon sécuritaire	Votre enfant apprend à reconnaître des comportements à adopter et ceux à éviter pour assurer sa sécurité, à appliquer les règles de sécurité et à prendre des mesures préventives adaptées aux situations. Votre enfant apprend aussi à réagir adéquatement en présence d'un danger, en cas d'urgence ou face à un imprévu.
Participer à des activités contributives	Votre enfant apprend à choisir une activité contributive qui lui convient, et à l'expérimenter. Durant cette expérimentation, votre enfant apprend à manifester les comportements recherchés dans le monde du travail et à appliquer les règles de sécurité propres au milieu de même que les normes sociales.

Des domaines de vie qui tiennent compte des intérêts et des besoins des jeunes

L'école doit tenir compte des intérêts et des besoins des jeunes afin de les stimuler et de leur donner le goût d'apprendre. Les domaines de vie contribuent à motiver les élèves en leur permettant d'établir des liens entre leurs apprentissages scolaires et les situations de leur vie quotidienne. Ils couvrent les différentes sphères de leur vie dans le but qu'elles et ils acquièrent les connaissances nécessaires pour répondre à leurs besoins dans leur vie personnelle, sociale et professionnelle. Le programme éducatif CAPS-II comprend six domaines de vie comportant une intention éducative qui vise à développer l'autonomie des élèves et à faciliter leur insertion sociale.

- **Soins personnels et bien-être** : adopter des comportements responsables sur le plan de sa santé et favorables à son bien-être.
- **Vie résidentielle** : participer à la vie quotidienne de son lieu de résidence dans un esprit d'entraide.
- **Vie communautaire** : utiliser les services de sa communauté en fonction de ses besoins et dans le respect des règles de vie en société.
- **Loisirs** : s'adonner à des activités récréatives de son choix pour améliorer son bien-être.
- **Déplacements** : se déplacer dans son environnement immédiat et dans la communauté.
- **Monde du travail bénévole et socioprofessionnel** : explorer le monde du travail bénévole et socioprofessionnel dans le but de choisir des activités contributives adaptées à ses caractéristiques personnelles.

Des domaines complémentaires

Pour favoriser la participation sociale de votre enfant, cinq domaines complémentaires aux domaines de vie sont retenus pour leur importance et leur contribution à sa formation : *Français, langue d'enseignement, Mathématique, Technologies de l'information et de la communication, Monde des arts, Activités physiques et sportives*. Chaque domaine complémentaire vise l'acquisition de connaissances spécifiques qui contribuent au développement global de votre enfant.

- **Français, langue d'enseignement** : communication orale, lecture et écriture.
- **Mathématique** : Lecture, écriture et sens de renseignements composés de numéros, lecture, écriture et sens des nombres, sens des opérations et opérations sur les nombres, mesure de longueur, de température, de capacité, de masse et de temps.
- **Technologies de l'information et de la communication** : vocabulaire, techniques et procédures de base, utilisation d'outils technologiques, sécurité et éthique numérique.
- **Monde des arts** : artistes, lieux culturels, événements artistiques, œuvres d'art, professions ou métiers liés au monde artistique et aux ressources documentaires.
- **Activités physiques et sportives** : personnalités et événements inspirants, activités physiques et sportives individuelles, activités physiques et sportives collectives, lieux de pratique et sécurité.

L'évaluation qui vous informe sur la progression de votre enfant

Dans le cadre du programme éducatif CAPS-II, l'évaluation a pour but d'aider votre enfant à apprendre. L'enseignante ou l'enseignant ajuste son enseignement en fonction des besoins de votre enfant pour le soutenir dans sa progression. Afin de susciter sa participation, elle ou il lui donne des pistes pour l'aider à surmonter ses difficultés. Avec du soutien, votre enfant apprend progressivement à évaluer son propre travail et à reconnaître ses forces et ses défis.

Pour vous permettre de suivre le cheminement de votre enfant et de lui apporter le soutien dont il a besoin, l'enseignante ou l'enseignant utilise différents moyens pour évaluer sa progression et vous en informe. À cet effet, vous recevrez différentes formes de communications, dont le bulletin, transmis trois fois par année. Les enseignantes et enseignants de votre enfant déterminent quelles compétences sont évaluées à chacune des étapes et vous communiquent l'information au début de l'année scolaire.

Des échelles de niveaux de compétence sont à la disposition des enseignantes et des enseignants pour l'évaluation des six compétences du programme éducatif CAPS-II. Elles comprennent cinq niveaux, allant de *Compétence émergente* à *Compétence marquée*, qui correspondent aux grandes étapes du développement de la compétence. Il s'agit de repères qui permettent de suivre le progrès de votre enfant dans le développement de ses compétences. À chacun de ces niveaux est rattachée une échelle qualitative comportant les cotes A, B, C et D, lesquelles permettent de situer le degré de soutien apporté par l'adulte et, ainsi, d'apprécier le progrès réalisé à l'intérieur d'un niveau. Le soutien de l'adulte varie selon les besoins de votre enfant et cesse lorsqu'elle ou il est prêt à exercer sa compétence.

de façon autonome. Ces informations vous sont transmises dans le bulletin. Le jugement de l’enseignante ou de l’enseignant est exprimé sous la forme de deux cotes, soit le niveau de compétence de votre enfant et le degré de soutien apporté par l’adulte. Ce jugement est établi à partir des observations recueillies sur ses apprentissages, et ce, sans que des comparaisons soient faites avec les autres élèves de sa classe. L’enseignante ou l’enseignant pourra discuter avec vous des moyens de l’aider à progresser.

Une attestation de compétences

En suivant le programme éducatif CAPS-II, votre enfant aura eu des occasions de développer des compétences essentielles à sa participation à la vie en société. Ces compétences lui permettront de faire face aux exigences de la vie quotidienne, de prendre part aux activités de la communauté et d’y jouer un rôle valorisé. Au terme de son parcours scolaire, une attestation de compétences lui sera délivrée pour confirmer qu’elle ou il a terminé sa formation dans le cadre du programme éducatif CAPS-II.

Pour en savoir davantage

Pour en savoir davantage sur le programme éducatif CAPS-II, vous pouvez le consulter à l’adresse www.education.gouv.qc.ca ou encore vous adresser à votre direction d’école.